

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 19
- pour : 19

DÉLIBÉRATION n° B2022/165

L'an deux mille deux et le 8 novembre 2022 à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Albert BEGUE et Laurent LAGES

Objet : Convention partenariat Pass Cœur des Pyrénées

L'Office de Tourisme Cœur des Pyrénées a mis en place avec les sites touristiques du territoire une opération commerciale intitulée « Pass Cœur des Pyrénées ». Le but est de promouvoir les différents sites, renvoyer les visiteurs d'un site à l'autre et les inciter à séjourner davantage sur le territoire. Le principe est que la première visite payée plein tarif donne accès aux autres visites à tarif réduit sur présentation d'un document validé par tampon.

Cette opération qui existe depuis plusieurs années a été reconduite en 2022. Les sites partenaires sont :

- Gouffre d'Esparros
- Espace Préhistoire de Labastide
- Château de mauvezin
- Abbaye de l'Escaladieu
- N'Co Park
- L'Edenvik
- Les Grottes de Gargas

Le Moulin de la Ribère ouvert au public avec visites payantes a pris 1/4 de publicité.

L'opération a été conduite et financée par l'Office de Tourisme Cœur des Pyrénées. Le coût de l'opération 2022 portant sur l'impression de 40 000 exemplaires représente 3 280 € TTC

Il convient d'autoriser le Président à signer une convention pour solliciter la refacturation aux différents partenaires sur les bases suivantes :

Participation Partenaires Pass	
Gouffre d'Esparros CCPL	451.43 €
Espace Préhistoire de Labastide CCPL	451.43 €
Château de Mauvezin	451.43 €
Abbaye de l'Escaladieu	451.43 €
N'Co Park	451.43 €
L'Edenvik	451.43 €
Les Grottes de Gargas	451.43 €
Espace Publicitaire Moulin de la Ribere 1/3 espace partenaire	120 €
Coût total Pass Cœur des Pyrénées	3 280 €

LE BUREAU

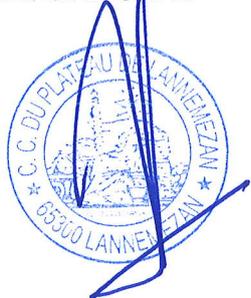
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE :

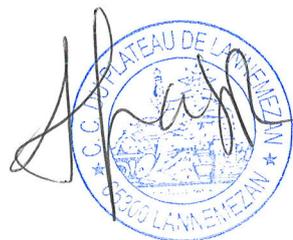
- de solliciter auprès des différents partenaires du Pass Cœur des Pyrénées identifiés dans le tableau présenté ci-dessus un remboursement de 451.43 € pour l'édition des supports de communication,
- de solliciter auprès du Moulin de la Ribère un remboursement de 120 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de remboursement avec les partenaires de l'opération « Pass Cœur des Pyrénées »

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le 23 NOV. 2022

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20221108-2022-165B-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022